

**Vous êtes ressortissant britannique
ou membre de famille
de ressortissant britannique.**

Vous vous êtes installé en France avant le 1^{er} janvier 2021.



Vous avez jusqu'au 1^{er} juillet 2021
pour déposer votre demande de titre de séjour
« Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE »
via le service en ligne :

<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/BREXIT/>

- |||➔ Une fois votre demande validée, la préfecture vous proposera un rendez-vous par mail pour obtenir votre photo et effectuer la prise d'empreintes digitales.
- |||➔ Votre titre de séjour sera ensuite envoyé à votre domicile par voie postale, avant le 1^{er} octobre, date à laquelle vous devrez détenir ce titre de séjour pour vivre en France.



POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter la Foire aux Questions à l'adresse :
www.brexit.gouv.fr

**Dépôt en ligne des demandes de titres de séjour
pour les ressortissants britanniques**

Un service de dépôt en ligne des demandes de titres de séjour a été ouvert à destination des ressortissants britanniques et des membres de leurs familles bénéficiaires de l'accord de retrait. Les demandeurs ont jusqu'au 1^{er} juillet pour faire leur démarche afin d'obtenir un titre de séjour « accord de retrait ».

Le Gouvernement français est attaché à la pleine mise en œuvre des dispositions de l'accord de retrait en faveur des Britanniques qui ont fait le choix de s'installer en France et contribuent à la vie économique, sociale et culturelle du pays.

Ainsi, les ressortissants britanniques et les membres de leur famille résidant en France avant le 1er janvier 2021, bénéficient de titres de séjour spécifiques d'une durée de 5 ou 10 ans, qu'ils devront détenir à compter du 1er octobre 2021.

L'ensemble de leurs droits (travail, prestations sociales) est maintenu jusqu'à cette date.

Un service en ligne dédié <http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/BREXIT> ^E est ouvert depuis le 19 octobre 2020 afin de leur permettre de déposer leur demande de titre de séjour en ligne. Ce site a été conçu pour être simple d'usage et limiter le nombre de documents demandés. Ce service est disponible jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

Actuellement, 140 935 personnes ont déjà déposé leurs demandes.

Toutes les demandes doivent être effectuées sur ce site avant le 1er juillet 2021

Une fois cette démarche effectuée, les demandeurs recevront un courriel de la préfecture leur proposant un rendez-vous pour la prise des empreintes digitales et la réception de la photographie. Leur titre de séjour leur sera ensuite envoyé directement à domicile par voie postale.

Les ressortissants britanniques et les membres de leur famille qui ont déjà effectué une demande de titre de séjour sur le site qui avait été ouvert en 2019 et qui était destiné à l'hypothèse, écartée depuis, d'un Brexit sans accord n'ont pas besoin de faire une nouvelle demande en ligne.

Ces mesures permettent de s'assurer que tous les ressortissants britanniques bénéficiaires de l'accord de retrait et les membres de leur famille soient munis d'un titre de séjour à compter du 1er octobre 2021.

Pour plus d'information, le site gouvernemental d'information www.brexit.gouv.fr

Associations financées par les autorités britanniques afin d'aider leurs ressortissants dans le cadre des démarches liées au Brexit

Organisation	Régions concernées	Contact
IOM - The International Organisation for Migration	Bretagne, Normandie, Ile-de-France, Hauts-de-France, et Pays de la Loire	<p><i>Site internet :</i> https://france.iom.int/en/uk-nationals-support-fund-uknsf</p> <p><i>Adresse électronique :</i> UKnationalsFR@iom.int</p>
FBN - The Franco-British Network	Dordogne, Auvergne-Rhône-Alpes, et Provence-Alpes-Côte d'Azur	<p><i>Site internet :</i> https://francobritishnetwork.fr/</p> <p><i>Adresse électronique :</i> rogerh@francobritishnetwork.fr</p> <p>(adresse destinée uniquement aux préfetures et ne devant pas être rendue publique)</p>
Church of England - Diocese in Europe	Occitanie, Bourgogne Franche-Comté, Centre Val de Loire, Corse, Grand Est, Nouvelle Aquitaine (hors Dordogne)	<p><i>Site internet :</i> http://www.frenchresidency-support.org/</p> <p><i>Adresse électronique :</i> contact@frenchresidency-support.org</p>
SSAFA, The Armed Forces Charity	Vétérans dans toute la France	<p><i>Site internet :</i> https://www.ssafa.org.uk/get-help/veterans-in-europe</p> <p><i>Adresse électronique :</i> ukvie.support@ssafa.org.uk</p>